Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260429-2026_027-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-027
CONSEIL MUNICIPAL 29/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 15 Contre : Abstentions :

Date de convocation
24/04/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, M. BOIS Florian, Mme COLLEAUX Stéphanie, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
Mme MEZANGE Véronique donne pouvoir à M. DENOUAL Cédric

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme MEZANGE Véronique

A été nommé comme **secrétaire** de séance : M. VOLMERANGE Xavier

2026-027 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Conformément aux articles L.19 et R.7 du Code électoral, une commission de contrôle des listes électorales est instituée dans chaque commune.
Cette commission est chargée :

- De statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs ;
- De s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, dont :

- Trois appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- Deux appartenant à des listes d'opposition différentes,

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation ne peuvent pas être membres de cette commission.
Il convient de procéder à la désignation des membres de ladite commission,

Il est proposé au Conseil municipal de désigner :

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260429-2026_027-DE

Pour la majorité municipale :

- M. COCHET Serge
- Mme PEROCHAIN Paméla
- M. ENGEL Franck

Pour les listes d'opposition :

- M. VOLMERANGE Xavier (liste : un nouvel élan pour DOURDAIN)
- M. MAILLARD Michel (liste : Bien vivre à DOURDAIN)

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la liste des membres de la commission de révision des listes électorales,
- Autorise Madame la Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 29/04/2026
Le Maire, La secrétaire de séance
Mme BODIN Laura